

**CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON**  
**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE**  
**Du 27 décembre 2011**

Date de convocation : 22 décembre 2011

Nombre de Conseillers : 18

En exercice : 18    Présents : 12    Procurations : 4    Pour :    Contre :    Abstention :

L'an deux mille onze, le 27 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick MOURA

**PRÉSENTS** : Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Fabien BERARD, Marc CANTON, Jean-Jacques CLAVERIE, Jean-Michel CLOS, Antoine CUYAUBERE, Bernadette DOURROM, Bruno FRECHOU, Jean GASSIE, Guy LABARRERE, Marie-Gabrielle MONSET

**ABSENTS** : Laurent AUBUCHOU, Emmanuelle JAURETCHE

**EXCUSES** : Nicolas BUZY-VIGNAU, Pierre DABAN, Yves MONGUILHET, Pierre SAUBATTE

**PROCURATIONS** : Nicolas BUZY-VIGNAU à Patrick MOURA, Pierre DABAN à Marc CANTON, Yves MONGUILHET à Michel AURIGNAC, Pierre SAUBATTE à Marie-Gabrielle MONSET

Secrétaire de séance : Marie-Gabrielle MONSET

Lecture du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2011: adopté à l'unanimité.

**1) Coupes de bois 2012 : adopté à l'unanimité**

La commune va procéder, après avis de la commission indivise, à la vente de bois à l'Ermitage, sur des terrains indivis avec Arthez d'Asson. Le prix du lot de bois de chauffage est fixé à 150 €.

**2) Assainissement : décision modificative n° 2 : adopté à l'unanimité**

Il est décidé de procéder à la régularisation d'écritures comptables pour un montant de 76 665 € concernant l'amortissement.

**3) Assainissement : décision modificative n° 3 : adopté à l'unanimité**

**4) Commune : décision modificative n° 4 : adopté à l'unanimité**

Les régularisations suivantes en investissement pour un montant de 231 809 € sont acceptées.

**5) Ouverture de crédits 2012: adopté à l'unanimité**

Le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour les opérations suivantes :

- article 2188 : 4 000€ programme 217 Acquisition matériel
- article 2315 : 103 000€ programme 272 Voirie Communale 2012
- article 2315 : 119 709€ programme 273 Voirie intempérie n°2 2011
- article 2031: 50 000€ programme 274 Diagnostic assainissement
- article 2313 : 431€ programme 275 Lits de séchage station épuration
- article 2315 : 16 500€ programme 276 Réhabilitation réseau rue du Litor
- article 2315 : 10 000€ programme 277 Aménagement - accessibilité

Soit un total de 303 640 €.

**6): Désignation des délégués au SAPAN : adopté à l'unanimité**

MM Patrick Moura et Michel Aurignac sont désignés comme délégués titulaires au Syndicat d'assainissement du Pays de Nay (SAPAN), résultant de la fusion de deux syndicats d'assainissement. Fabien Bérard et Yves Monguilhet sont désignés comme délégués suppléants.

**7) Dotation de la commune au SAPAN: adopté 15 pour et 1 abstention**

Suite à la fusion des services d'assainissement, le nouveau syndicat d'assainissement du Pays de Nay (SAPAN) entrera en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Il a été convenu de lui verser une dotation de 30 000 €.

**8) Remboursement Groupama: adopté à l'unanimité**

Les remboursements de la compagnie d'assurances GROUPAMA de 1233,43 € concernant les dommages immobiliers survenus à l'école du Bourg lors des fortes pluies du 19 mai 2012, et de 574,84 € pour le sinistre du 5 octobre sur une conduite de gaz sont acceptés.

**9) Echange de terrain : adopté 8 pour, 7 contre et 1 abstention**

Dans le cadre du développement touristique du site de l'Ermitage, il y a lieu de créer des places de stationnement chemin de l'Oppidum. Ces espaces constitueraient également une aire de retournement pour les camions de ramassage des ordures ménagères.

A cet effet il a été décidé de procéder à l'échange d'une partie d'un terrain communal cadastré AB 678, d'une surface de 2000 m<sup>2</sup> classé en zone N, et d'une partie d'une parcelle appartenant à Michel Benedeyt, cadastrée AB 658, d'une surface de 1000 m<sup>2</sup>, zone Na. Cet échange qui sera formalisé par un acte en la forme administrative, aura lieu sans soulte et tous les frais seront à la charge de la commune.

**Questions diverses :**

La séance est levée à 22h 25

Patrick Moura

Laurent Aubuchou  
absent

Michel Aurignac

Fabien Bérard

Nicolas Buzy-Vignau  
Procuration à Patrick Moura

Marc Canton

Jean-Jacques Claverie

Jean-Michel Clos

Antoine Cuyaubère

Pierre Daban  
Procuration à Marc canton

Bernadette Dourrom

Bruno Fréchou

Jean Gassie

Emmanuelle Jauretche  
absente

Guy Labarrère

Yves Monguilhet  
Procuration à Michel Aurignac

Marie-Gabrielle Monset

Pierre Saubatte  
Procuration à Marie-Gabrielle Monset